

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2018 relative aux délégations de

compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2018 relative à la fixation des

tarifs des sépultures pour l'année 2019,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire au [REDACTED] à l'effet d'y faire

la sépulture familiale [REDACTED]

Article premier. La concession cinéraire n° 315_2, située sur le site cinéraire de [REDACTED], est

accordée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y faire

la sépulture familiale [REDACTED]

Article 2. Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans,

renouvelable à l'expiration de la durée initiale.

Article 3. La concession est accordée au titre d'une concession familiale.

La concession est accordée à [REDACTED]

Article 4. Lors d'un décès d'une personne, la concession cinéraire temporairement formée par une

concession cinéraire temporaire, ou l'attribution de la concession cinéraire

est (concession cinéraire) (attribution) d'un acte de la mairie pour l'attribution d'une

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

permettre la concession cinéraire de la concession cinéraire au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand, ou l'attribution au grand

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 315_2

1 DOCUMENT - Publié le 11 Mars 2025



DEC_FUNER_315_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 329,6 Ko)



TÉLÉCHARGER